



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
Reçu en préfecture le 18/12/2019
Affiché le 18 DEC 2019
ID : 039-283900017-20191211-C2019_45-DE

Membres en exercice : 22
Présents : 16
Procurations : 0
Nombre de votants : 16
Votes pour : 16
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
14/11/2019

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 11 décembre 2019

Délibération n° C 2019- 45

Adhésion du SDIS au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Messieurs Gérard FERNOUX-COUTENET, Jean FRANCHI.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Monique FANTINI, Sandrine MARION, Hélène PELISSARD ; Messieurs Franck DAVID, Jean-Gabriel NAST, Bruno NEGRELLO, François PERRODIN.

Secrétaire de séance : Madame Chantal TORCK.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Monsieur le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant Emmanuel VUILLERMOZ ; Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY et l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON étaient excusés.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) ; Messieurs Jean-François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel); Monsieur Jean-François GAILLARD était excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2018-37 du 20 novembre 2018 relative à la convention d'objectifs du COS pour les années 2019-2020-2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-4 du 19 mars 2019 relative à l'élection d'un Troisième Vice-Président et du 5^{ème} membre du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-28 du 28 octobre 2019 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu l'avis de la Commission du Personnel du 4 décembre 2019 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Le SDIS du Jura a créé en 1999 un Comité des Œuvres Sociales (COS) et lui verse chaque année une subvention de fonctionnement.

En 2019, le COS a adhéré au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à titre expérimental.

Un bilan a été opéré fin 2019 et par décision de son assemblée générale extraordinaire du 4 novembre 2019, le COS cessera son existence au 1^{er} janvier 2020.

Le SDIS du Jura deviendrait donc adhérent au CNAS au 1^{er} janvier 2020, ce qui va permettre un accès à un panel plus étendu de prestations pour les agents actifs et retraités.

L'Amicale de la Direction Départementale reprendra à son compte l'Arbre de Noël et quelques prestations locales le cas échéant.

Cette adhésion du SDIS représente le coût prévisionnel suivant pour 2020 :

157 actifs X 209 € =	32 813€
26 retraités X 136 € =	<u>3 536 €</u>
	36 349 €

Ce montant sera affiné dans le cadre du BP 2020.

L'imputation exacte de cette dépense pour inscription au BP 2020 sera confirmée avec Monsieur le Payeur Départemental.

A titre indicatif, le montant de la subvention versée par le SDIS en 2019 au COS était de 38 000 € (article 6574).

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :

- **d'autoriser l'adhésion du SDIS du Jura au CNAS au 1^{er} janvier 2020 ;**
- **de valider le coût de cette adhésion sous réserve du vote des crédits au BP 2020 ;**
- **de désigner Monsieur Bernard AMIENS, Premier Vice-Président, Président de la commission du Personnel, comme élu délégué au CNAS.**

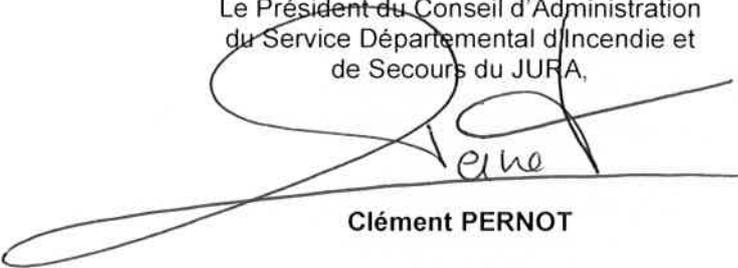
DECISION N° C 2019-45 DU 11 DECEMBRE 2019

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- autorise l'adhésion du SDIS du Jura au CNAS au 1^{er} janvier 2020 ;
- valide le coût de cette adhésion sous réserve du vote des crédits au BP 2020 ;
- désigne Monsieur Bernard AMIENS, Premier Vice-Président, Président de la commission du Personnel, comme élu délégué au CNAS.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 18 DEC. 2019
Affiché le 18 DEC. 2019
Publié au RAA du 4^e trimestre 2019

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT